

N/REF : 8/10/2024 11H05 C:000053 I:02605
V/REF : AC/C02781
V/Email reçu le Mardi 08/10/2024 a 11H05

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. CTH
IMMEUBLE : CH THOUAR - CTH
LOTISSEMENT MONTUAL

35590 LA CHAPELLE THOUARAUULT

Rennes, le 15 Octobre 2024

Référence Marché: 020015-PBS-001-Lot 9 Villejean

LOCALISATION : ALLEE MONTUAL - MME GRIMAUD M. MAUGIS 06 75 94 13 78
LOGEMENT N° 010215, PORTE N°3, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 4

MOTIF : REMPLACEMENT RADIATEUR SECHE SERVIETTE *(SUITE INTER U11)

Donneur d'ordre : M. E ROCHE

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire

INTERVENTION DU 15/10

MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL

MISE HORS TENSION ELECTRIQUE

DEPOSE RADIATEUR

FOURNITURE ET POSE RADIATEUR SECHE SERVIETTE ELECTRIQUE

REMISE EN TENSION ELECTRIQUE

CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT

NETTOYAGE CHANTIER

REMARQUE: FUITE SUR WC REZ DE CHAUSSEE - MECANISME ET FLOTTEUR A

REEMPLACER

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 15/10/24 a 12H05 M. E ROCHE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, tronçonneuse, etc...).

La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBS121-F.P radiateur Seche Serviette	1	210,12	210,12
TOTAL H.T.				210,12
T.V.A. a 10,00%				21,01
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>231,13</u>

Valeur en votre reglement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.